



Droits aux assédic après après gain de cause de titre de séjour

Par **amine4000**, le **06/04/2009** à **18:11**

Bonjour,

depuis le refus du renouvellement de mon titre de séjours,j'étais licencié au 14 mai 2007 après 5 ans et demi de CDI!quand je me suis présenté aux assédic,ils n'ont pas voulu m'indemniser à ce moment là!j'avais fait recourt contre le refus de renouvellement de titre séjour!mon avocat me téléphone ce matin pour me dire que le rapport du commissaire du gouvernemebt et tout a fait dans ma faveur!et donc il y aura injonction de renouvellement de titre de séjour,vie privé vie familiale!

je voudrais savoir est ce que mes droits aux assédic peuvent être rétroactifs? c'est à ndire est ce que je peux être indemnisé pour toute cette periode où je n'avais pas e titre de séjour!cette periode qui s'étalle du 14 mai2007 jusqu'aujourd'hui!

merci d'avance pour votre réponse!